

## SIENNA EPARGNE FONCIER R

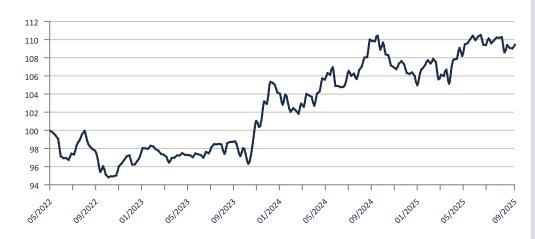
Reporting au 30/09/2025

Actif net du portefeuille : 12,61 M€ Valeur liquidative de la part : 10,915 €

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Sienna Epargne Foncier est un fonds diversifié investi sur des actions cotées du secteur de l'immobilier et des obligations immobilières et foncières.

#### **ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)**



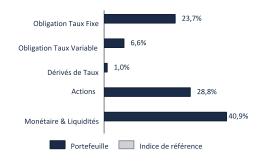
#### PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %) Portefeuille	1 mois	2025	1 an	3 ans
	-0,34	2,86	-0,53	14,65
Performances annualisées (en %)	es annualisées (en %)		1 an	3 ans
Portefeuille			-0,53	4,66
Performances annuelles (en %)			2024	2023
Portefeuille			0,94	9,51

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de aestion et sont versés au distributeur.

### ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*

### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

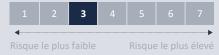


valeurs	Polas
BNP P FTSE EPRA/NAREIT EURO	16,23%
ISHARES STX 600 REAL ES DE	12,54%
ULFP 1.5% 02/28	3,52%
PLD 0.25% 09/27	3,41%
ICADFP 1.75% 06/26	3,24%

Doide

# **CARACTÉRISTIQUES**

Date de création : 13/05/2022 Durée de placement : > 5 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique: FCP

Classification AMF: sans classification

Article SFDR (2): 6

Code ISIN: FR0014007G07

Devise: Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne Société de gestion : SIENNA GESTION Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation: 1,33%

Coûts de transaction: 0,03%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de contrepartie
Risque actions
Risque de crédit
Risque de liquidité
Risque de durabilité

Risque de change

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

<sup>\*</sup> Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.

<sup>(1)</sup> L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

# INDICATEURS DE RISQUE

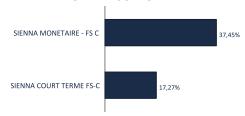
# RÉPARTITION PAR SUPPORT

Volatilité annualisée Portefeuille (en %)

alisée 1 %) 5,28 5,39

1 an

3 ans





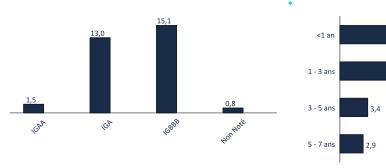
## SENSIBILITÉ\*

Portefeuille 0,51 0,49 0,59

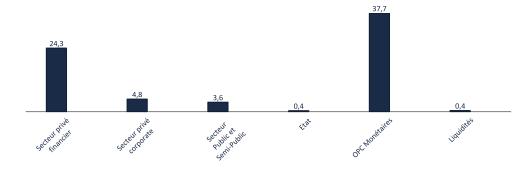
### ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

### Répartition par notation long terme (en % d'actif)\*

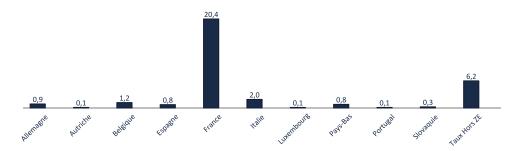
# Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)



## Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)\*



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



<sup>\*</sup> Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.

#### **Avertissement**

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.